

Réponse du Conseil administratif à la pétition du 11 octobre 2011: «Pour des logements d'urgence».

Le Conseil municipal a renvoyé la pétition P-274 au Conseil administratif lors de la séance plénière du 15 octobre 2012.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Concernant la demande exprimée dans la présente pétition de réaliser immédiatement des constructions en modules préfabriqués pour répondre rapidement aux besoins de logements d'urgence, le Conseil administratif partage pleinement la préoccupation des pétitionnaires relative à l'urgence sociale par rapport au logement, et a décidé d'y répondre en confiant à M^{me} Esther Alder, M^{me} Sandrine Salerno et M. Rémy Pagani le soin de conduire le projet «Urgence sociale: logements relais et aide d'urgence loyers».

Principes et objectifs du projet

Lors de sa séance du 29 août 2012, le Conseil administratif a décidé d'un certain nombre d'options, dont voici le résumé.

Tout d'abord, la démarche adoptée dans le cadre du projet «Urgence sociale: logements relais et aide d'urgence loyers» se veut à la fois préventive et palliative. La politique d'achat, de construction et de location de logement social pérenne reste une priorité absolue du Conseil administratif. Par ailleurs, la politique sociale du logement telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui par la Ville de Genève et par laquelle plus de 80 logements temporaires sont mis à disposition, par le biais de l'Unité logement temporaire du Service social à des personnes en difficulté doit être étendue. Enfin, il faut renforcer en amont le dispositif d'accueil d'urgence dans des abris de la Protection civile qui propose, chaque hiver, de mi-novembre à fin mars, jusqu'à 250 places, ainsi qu'un repas chaud aux personnes en situation de grande précarité.

Ce projet «Urgence sociale: logements relais et aide d'urgence loyers» ne vise donc pas à répondre de manière pérenne à la crise structurelle du logement. En revanche, il a pour objectif d'atténuer les conséquences les plus délétères de cette crise de manière pragmatique.

La stratégie adoptée par le Conseil administratif en matière d'urgence sociale par rapport au logement repose sur deux piliers d'intervention:

- prévenir la perte du logement motivée par des arriérés de loyers;

- mettre à disposition suffisamment de logements relais pour accueillir les personnes en situation de transition, et qui ne sont pas en mesure d’obtenir un logement pérenne à court ou moyen termes avec, le cas échéant, un accompagnement social souple en dehors du logement.

Diagnostic des besoins

Conscient de la nécessité de définir préalablement les besoins les plus urgents en matière de logements relais (ou d’urgence, i.e terme de la pétition), le Conseil administratif s’est largement fondé sur les conclusions du «Groupe de travail hébergement», mandaté par le Conseil d’Etat pour définir les besoins en termes de logements d’urgence et d’hébergement social. Ce dernier était composé de représentants des départements du Canton, de représentants de l’Hospice général, de la Ville de Genève, des associations d’aide sociale privées, du Rassemblement pour une politique sociale du logement, de l’Asloca et de l’Union suisse des professionnels de l’immobilier Genève. Le rapport et les conclusions du «Groupe de travail hébergement» ont été validés par le Conseil d’Etat le 16 mai 2012. Le périmètre d’action de la Ville de Genève a été précisé, en concertation avec les acteurs concernés.

Par ailleurs, le département de la cohésion sociale et de la solidarité a effectué une série de visites de projets innovants réalisés avec succès en Suisse et à l’étranger, et dont la Ville de Genève pourrait s’inspirer pour répondre à l’urgence sociale relativement au logement. Des projets de constructions modulaires préfabriquées et transportables ont été sommairement examinés dans le cadre d’une préétude de faisabilité.

Stratégie pour répondre aux besoins en matière de logements relais

En sus des mesures visant à prévenir la perte du logement pour défaut de paiement du loyer, et pour répondre rapidement aux besoins identifiés en matière de logements relais (ou d’urgence, selon les termes de la pétition), le Conseil administratif souhaite renforcer l’offre principalement de deux manières:

- par l’attribution d’un quota de logements relais dans des bâtiments pérennes, propriété de la Ville, et par des démarches auprès des partenaires publics ou privés, en vue de la mise à disposition de logements relais dans leur parc de logements pérenne ou dans des immeubles appelés à être transformés ou détruits;
- par la réalisation de constructions modulaires préfabriquées; rapidement installées et facilement démontables, ces constructions pourraient être déplacées au gré des espaces vacants et des nouvelles friches urbaines, en s’assurant,

bien entendu, que les projets ne nuisent pas au développement futur de la parcelle. Le Conseil administratif a décidé de procéder préalablement à une étude exploratoire pour la mise en œuvre d'un projet pilote de 20 à 30 modules. Un appel d'offre public est actuellement lancé, qui permettra de désigner un mandataire. Celui-ci cherchera des terrains, en partenariat avec les acteurs concernés (Canton, communes, propriétaires institutionnels et privés) et mènera une étude sur les réalisations les plus adaptées au contexte genevois, caractérisé par la rareté des terrains disponibles et une crise structurelle du logement.

Les modalités juridiques et organisationnelles liées à la gestion de ces logements relais seront présentées en temps voulu à votre Conseil.

En résumé, le Conseil administratif partage pleinement les préoccupations relatives à l'urgence sociale par rapport au logement et met tout en œuvre, en concertation avec ses partenaires publics et privés, pour répondre de manière ciblée aux besoins identifiés. Différentes pistes d'action ont d'ores et déjà été formulées et la Ville de Genève poursuit ses efforts pour les mettre en œuvre. La mise à disposition d'un stock de constructions modulaires préfabriquées sur des parcelles en zone de développement va faire l'objet d'une étude complète et détaillée au terme de laquelle un concept innovant, adapté à la situation genevoise et économiquement avantageux sera proposé à votre Conseil. La Ville de Genève ne ménage pas ses efforts pour augmenter l'offre de logements relais (logements d'urgence) qui pourront être gérés en partenariat avec des associations.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder